



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, Hang Nguyen, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 17.12.18

#Objet : Personnel enseignant - Délégation de pouvoir.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'art. 117 de la NLC ;

Vu l'art. 149 de la NLC ;

Vu l'ordonnance du 24/03/2016 modifiant l'art. 149 2° de la nouvelle loi communale en ce qui concerne la nomination des membres du personnel enseignant ;

Considérant que cette nouvelle disposition permet au conseil communal de déléguer au collège échevinal la désignation et la nomination du personnel enseignant à l'exception du personnel enseignant subventionné exerçant des fonctions de sélection ou de promotion ;

Considérant que cette délégation permettra un traitement plus rapide des dossiers du personnel enseignant et facilitera la mise en place de la rentrée scolaire ;

Considérant par ailleurs que la délégation donnée par le conseil communal au Collège ne concerne à ce jour que le personnel contractuel ; que le conseil communal se réserve le pouvoir de procéder à la nomination des agents ; que par souci de cohérence et d'équité de traitement, il est souhaitable d'harmoniser les procédures de désignation et de nomination des membres du personnel ;

Sur proposition du Collège,

DECIDE

de donner délégation au collège échevinal de désigner les membres du personnel enseignant subventionné et à charge de la commune, à l'exception des membres du personnel enseignant subventionné exerçant des fonctions de sélection ou de promotion.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze